

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24\_02\_16\_DEL\_ASS\_COMPO\_SIS

Séance du **26 mars 2024**

Convocation du **20 mars 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le **20/03/2024**, s'est réuni à **18h00** au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Présents : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **7**

Procurations : **5**

Mandants	Mandataires
Nadège HOFFMANN	Aline MOSSÉ
Pierre VERCLYTTÉ	Hervé CAZENOVE
Esther GARCIA	François COMES
Anne LECLERCQ	Sylvaine RICCIARDI-BRAEM
Jean-Christophe BOUSQUET	Patrick FRANCES

Secrétaire de séance : **Stéphanie Puigbert**

Objet : **renouvellement des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS)**

Rapporteur : **François Comes**

**Où l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note synthèse**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**Par voix 27 POUR 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

**DECIDE**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**D'adopter** le renouvellement des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) tel qu'exposé dans le rapport annexé à la présente.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

La Secrétaire de séance,

Stéphanie PUIGBERT



Le Maire,

François COMES



Ordre du jour n° 02      Rapport n° 24\_02\_16\_DEL\_ASS\_COMPO\_SIS      Rapporteur : **François Comes**  
Séance du Conseil Municipal du **26 mars 2024**  
*N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note explicative de synthèse*  
Objet : **Modification des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal Scolaire de Céret (SIS)**

A la suite de la démission de Christian Erre du conseil municipal, monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la composition des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal Scolaire de Céret (SIS).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications apportées ci-dessous, à savoir :

La proposition actuelle inclue :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>
ERRE Christian
PUIGBERT Stéphanie
<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
MOSSE Aline
ROCAS Caroline

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la proposition suivante :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>
ROCAS Caroline
MOSSE Aline
<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
CORBIN Patrick
PUIGBERT Stéphanie

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Maire,

François COMES

